

COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 1^{er} juillet 2021 à 19H00
MAIRIE de VILLEREVERSURE
(Convocation en date du 24 juin 2021)

Président : M. Jordan GIRERD

Présents : Mesdames Danielle GUILLERMIN, Raphaële FRISON, Marianne BREVET, Cécile PIERRE, Céline AZNAR, Chrystèle COURTHIAL, Marie-Pierre CHANEL ;
Messieurs Jordan GIRERD, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Jérôme AVIRON, Frédéric WALLE, Mathias LAUGIER ;

Excusés :
Messieurs Daniel GAMEIRO et Kévin FLAMANT,

Pouvoirs :
M. Daniel GAMEIRO à M. Jérôme CHURLET,

Secrétaire de séance : Mme Céline AZNAR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17/05/2021	<p>Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 17 mai 2021 et passe à l'ordre du jour.</p>
FINANCES – Admissions en non- valeur (poursuites sans effet)	<p>Certains titres de recettes émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur de par leur ancienneté.</p> <p>Le détail des produits irrécouvrables de la liste n°901330135, principalement des factures de cantine avec quelques locations de salle et un préjudice au ateliers communaux et groupe scolaire, s'élève à 3762,09€.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 1 398,70€, correspondant à une partie de la liste des produits irrécouvrables n°901330135 dressée par le comptable public.</p> <p>DECIDE de ne pas admettre en non-valeurs un montant de 2 363,39€, de la même liste, car il s'agit de recettes liées à des locations de salles qui peuvent être recouvrées car les intéressés sont connus de la commune et pour le préjudice lié au titre de recette de 2013, le conseil municipal souhaite avoir des informations complémentaires sur les poursuites qui ont été engagés par le comptable public avant de l'admettre en non-valeur :</p>
	<p>Certains titres de recettes émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur de par leur ancienneté.</p>

**FINANCES –
Admissions en non-
valeur (reste à
recouvrer inférieur
au seuil de
recouvrement)**

Le détail des produits irrécouvrables de la liste n°802520535, principalement des factures de cantine et des locations de chaises et de tables, s'élève à **274,30€**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de **274,30 €**, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°802520535 dressée par le comptable public.

**FINANCES –
Décision
modificative N°2**

M. le Maire rappelle qu'il était prévu au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » pour le budget principal 2021 la somme de 500€.

Considérant que le conseil municipal a voté l'admission en non-valeur de la somme de **1 673 €**, il convient de procéder à une décision modificative pour rajouter des crédits au compte 6541 par le chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour un montant de **1 200 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2, telle que présentée ci-dessous.

Chapitre/Compte	Dépenses	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits
022 « Dépenses imprévues »	-1 200 €	/
6541 « Créances admises en non-valeur »	/	+ 1 200 €

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**FINANCES – Carnet
de bons d'achats
pour les nouveaux
arrivants**

M. le Maire rappelle que la commission « Cadre de vie » a mis en place des bons d'achats qui seront distribués aux nouveaux arrivants de la commune lors de deux cérémonies à l'année.

Chaque carnet est composé de 3 bons d'achats d'une valeur de 5€, pour un total de 15€ par carnet.

Celui-ci est utilisable dans certains commerces du village.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur ce dispositif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la distribution aux nouveaux arrivants, lors de deux cérémonies annuelles, d'un carnet de bons d'achats d'une valeur de 15 € (3 bons de 5 €) à utiliser dans les commerces du village.

<p style="text-align: center;">PERSONNEL COMMUNAL – Création de postes non-permanents pour la rentrée 2021-2022</p>	<p>A la rentrée scolaire 2021-2022, il est prévu d'organiser un deuxième service à la cantine scolaire, il y a lieu de créer trois emplois pour accroissement temporaire d'activité d'agent de service et surveillance cantine à temps non complet à raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 emplois à 12 heures de travail par semaine ; - 1 emploi à 16 heures de travail par semaine ; <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>DECIDE de créer trois emplois pour accroissement temporaire d'activité, d'agent de service et surveillance cantine à compter du 02 septembre 2021 jusqu'au 07 juillet 2022 inclus.</p> <ul style="list-style-type: none"> - PRECISE que la durée hebdomadaire des emplois sera de 12 heures hebdomadaires pour 2 emplois et de 16h hebdomadaires pour 1 emploi. - DECIDE que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints technique territorial, - HABILITE l'autorité à recruter trois agents contractuels pour pourvoir ces emplois. <p>AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p>
<p style="text-align: center;">COMMISSIONS – POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS</p>	<p>Commission « Communauté éducative » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La kermesse de l'école est prévue le 2 juillet. A 18h30 aura lieu la remise des calculatrices et des dictionnaires de poche d'anglais pour les futurs collégiens, - L'auto laveuse a été livrée, la mie en route se fera prochainement. - 3DOUEST : un mot a été mis dans les cahiers des enfants afin que les parents signalent les changements d'adresse mail. 1 identifiant et 1 mot de passe vont leur être envoyés dans l'été afin qu'ils accèdent au logiciel. <p>Commission « Cadre de vie » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opération « nettoyons la nature » du 02 mai s'est très bien passée, - Chemins de randonnées : les autocollants sont arrivés, à coller sur les panneaux, - Croix de Rochefort : son installation est prévue début août, - La première cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants a eu lieu le 18 juin. <p>Commission « Service à la population » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du site internet de la commune qui sera très prochainement en ligne, - Le 03 juin a eu lieu une rencontre avec un nouveau kinésithérapeute et les infirmières d'Azalée. L'installation (locaux ancienne perception) est prévue pour septembre, - Micro-crèche : le 10 juin a eu lieu une réunion avec l'ADMR. La proposition du prix de vente est en voie d'acceptation. Le plan final du bâtiment est en étude et le bornage est à la charge de la commune, - Inter-CCAS : la préparation de la « Semaine Bleue » est en cours, - Une collecte de sang aura lieu le 20 juillet de 15h30 à 19h30 à Villereversure, - Inauguration de l'allée Georges Brassens le 4 septembre 2021 à 11h00. Des dégradations ont été faites sur ladite allée ainsi qu'un vol de livres qui ont été brûlés devant le gymnase. Une plainte a été déposée en gendarmerie. Faut-il envisager de la vidéosurveillance ? <p>Commission « Travaux/Infrastructure/Environnement » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fibre optique : la 1^{ère} partie des travaux a commencé et se termine vers la mi-juillet, la 2^{ème} partie est prévue en 2022,

- Route de la Croix de la Rousse : l'enduit sera refait cet été,
- Enfouissement des lignes électrique : projet sur la route de Bourg et Mabertin qui s'élève à 314 200 €. Après la prise en charge du SIEA, il reste à la charge de la commune 78 000 €,

Divers :

- Projet aménagement du Suran : le 26 mai, une réunion a eu lieu avec les exploitants agricoles et le 28 juin avec les propriétaires. Une enquête publique sera mise en place d'ici la fin de l'année. Les travaux pourront débuter courant été 2022. La réhabilitation du chemin piétonnier/VTT est envisageable par les propriétaires et les exploitants,
- Un trou s'est créé entre le pont des Feuilles et le Gué des Feuilles. Le site a été sécurisé en attendant les constatations des explorations,
- L'association du Patrimoine Suranais lance une souscription pour le remplacement de la sono de l'église,
- Il est envisagé de rénover la fontaine du quartier de l'église,
- Personnel communal : Mme Stéphanie PERNET a pris ses fonctions au sein de l'équipe administrative de la commune comme secrétaire de mairie,
- Circulation à l'école : il est fait mention de la circulation dangereuse des véhicules sur le parking de l'école. Un rappel des règles de conduite a été fait lors du dernier conseil d'école.
- Jordan GIRERD remercie l'équipe municipal et communal pour la tenue des élections du mois de juin,
- Le stade communautaire : son accès est interdit jusqu'à mi-juillet,
- SDIS : le déménagement a eu lieu le 25 juin dans la nouvelle caserne, zone du Souget. L'inauguration est prévue à l'automne 2021.



SEANCE LEVEE A 20h55

CONVOCATION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

 A DETERMINER